



REGISTRE DE LA "MEMOIRE DU MONDE" - FORMULAIRE DE PROPOSITION D'INSCRIPTION

Lettonie – *Dainu skapis* - Cabinet de chants folkloriques - comme élément des Archives du Folklore Letton

PARTIE A - INFORMATIONS ESSENTIELLES

La seconde moitié du XIXe siècle a vu une entreprise massive de recensement des chants folkloriques latviens, coïncidant avec la période d'éveil du sentiment national en Europe. Menée par les lettons eux-mêmes, elle fournit la base de leur identité nationale. Des collections plus petites avaient été publiées auparavant mais l'on doit à Krisjanis Barons, qui y consacra sa vie, d'avoir rassemblé, classé et édité 218 000 textes de chansons, réunis en huit épais volumes (1894 -1915). C'est encore à ce jour une source de fierté collective et d'inspiration pour les lettons, révélant la richesse d'un patrimoine culturel qui n'avait encore jamais été recensé mais s'était transmis oralement à travers les siècles.

Les chant publiés correspondent à des documents sources, envoyés à Barons par des milliers de chanteurs et d'informateurs. Ils constituent un fonds de plus de 350 000 feuilles de papier manuscrites de 3 x11 cm, révélant de nombreuses écritures dont celle de Barons, avec annotations et notes pour l'édition. Ils sont tous conservés dans un cabinet spécialement construit pour eux, avec 70 tiroirs. Cette "commode aux trésors" fut réalisée en 1880. D'outil de travail, elle est maintenant devenue symbole culturel. Elle est entreposée depuis plus de 60 ans maintenant aux Archives du Folklore Letton à Riga. Les chants populaires ne sont qu'une partie de la riche collection de manuscrits des Archives sur le folklore, qui comprend non seulement des textes de chansons mais aussi des contes de fées, des légendes, des proverbes, des danses, des croyances, des mélodies, etc. pour un total de près de 3 millions de pièces. On trouve aussi des représentations audiovisuelles du folklore trouvé aux archives.

1. Localisation

1.1 Intitulé de l'élément du patrimoine documentaire

Dainu skapis - Cabinet de chants folkloriques - comme élément des Archives du Folklore Letton

1.2 Pays

Lettonie

1.3 Etat, province ou région

1.4 Adresse

Akademijas laukums 1
LV 1050 Riga
Lettonie

2. Données juridiques

2.1 Propriétaire (nom et coordonnées complètes)
Institut de littérature, d'art et de folklore
Université de Lettonie

2.2 Dépositaire (nom et coordonnées complètes)

Dr. Dace Bula
Directeur des archives
Akademijas laukums 1
LV 1050 Riga
Lettonie

Email : bula@lanet.lv

2.3 Statut juridique (si différent de 2.1)

- (a) régime de propriété (publique, privée - personne morale/personne physique)
Public
- (b) détail des dispositions juridiques et administratives prises pour assurer la préservation de l'élément du patrimoine documentaire

Normes administratives et légales concernant la préservation et l'usage des documents stockés aux Archives du Folklore Letton :

- *Loi sur les institutions culturelles*, adoptée en 1998. Prévoit des garanties étatiques pour le fonctionnement des institutions qui ont en charge la conservation du patrimoine culturel (art. 1 1)

- *Loi sur le droit de reproduction*, adoptée en 2000. Protège contre toute utilisation illégale les collections de documents imprimés qui, par la sélection et la présentation des documents, ont qualité d'œuvres créatives (art.5.1). Protège les bases de données de toute utilisation illégale lorsque leur création a demandé des investissements qualitatifs et quantitatifs substantiels (art.5.2).

- *Programme national "Culture"*, mis en œuvre par le Ministère de la Culture en 1998. Volet "patrimoine culturel".

- *Statuts de l'Institut de Littérature, d'Art et de Folklore*, Université de Lettonie, dont font partie les Archives. D'après les Statuts, l'institut a pour principale vocation la "collecte, la préservation et l'étude des valeurs culturelles", dont le folklore.

- *La Charte de l'Académie des Sciences de Lettonie*. Entre autres responsabilités de l'Académie, la Charte lui assigne "la supervision scientifique des dépositaires du patrimoine culturel national".

- (c) accessibilité

La collection des Archives du Folklore Letton et du *Dainu skapis* qui s'y intègre est accessible à tous les chercheurs étudiant le folklore. Les seules restrictions concernent l'accès aux originaux. Les Archives ont plusieurs projets en cours, dont la création de bases de données électroniques et la numérisation de documents d'archives pour un

accès plus large au patrimoine documentaire. Un projet séparé prévoit de numériser les manuscrits du *Dainu skapis*.

(d) droit d'auteur

En règle générale, il n'y a pas de restrictions particulières pour la Collection des Archives du Folklore Letton, y compris pour cet élément précis.

2.4 Administration responsable

Les Archives du Folklore Letton sont gérées par le Directeur des archives, qui est responsable devant le Directeur de l'Institut de littérature, d'art et de folklore. Au-dessus de lui se trouve le Recteur de l'Université de Lettonie.

Les Archives sont financées par le Conseil des Sciences, République de Lettonie, qui évalue le travail des Archives une fois par an et débloque des ressources pour l'étude et l'entretien de la collection.

3. Identification

3.1 Description et inventaire

Dainu skapis (le Cabinet des chants folkloriques) est à la fois l'instrument de travail et le manuscrit du *Latvju Dainas*, la plus célèbre édition de chants populaires latviens, édités et rassemblés par l'émérite universitaire letton Krisjanis Barons entre 1878 et 1915. Il s'apparente dans sa conception à la précieuse collection de textes caréliens originaux d'Elias Lönnrot, qui ont servi à l'épopée finnoise "Kalevala".

La publication du *Latvju Dainas* impliquait la présentation d'un grand nombre de textes de chansons populaires (dont 217 996 furent donnés par Barons lui-même) et le recours à différentes collections de manuscrits et d'imprimés. En conséquence, Barons conçut ce meuble particulier pour y ranger des fiches de papier (3 x 11 cm) comportant des textes en quatrain. Les manuscrits originaux étaient recopiés à la main et simplement découpés au format requis.

En tout, le meuble comporte 70 tiroirs divisés en 20 compartiments où sont rangés les textes et trois autres tiroirs contenant des documents écrits relatifs à l'édition - tels des lettres à l'éditeur (Barons) et ses brouillons de réponses, etc. Il y a environ 400 000 pièces au total.

Le *Dainu skapis* n'est qu'une partie de la Collection des Archives du Folklore Letton (AFL), qui compte parmi l'une des plus vastes collections d'Europe, regroupant plus d'un siècle de données sur la culture, la langue, l'histoire, le mode de vie et les conceptions populaires. Comparée aux 218 000 textes de chansons du *Dainu skapis*, l'AFL renferme un total de 1 300 000 textes. Elle possède également 2108 autres manuscrits, des enregistrements sonores (sur disques vinyles, cassettes et bandes) totalisant environ 520 h, environ 350 heures de vidéo, des photographies historiques : portraits d'informateurs, image du processus de collecte du folklore depuis 1921, images du folklore.

La Collection de manuscrits de l'AFL couvre un large éventail de genres folkloriques. Au total, la collection compte 2 931 377 éléments folkloriques, dont : 35 998 contes de fées, 57 844 légendes, 34 938 anecdotes, 19 528 histoires, 555 688 devinettes, 309 774 proverbes et dictons, 1 043 841 chants populaires classiques, 76 185 chants d'origine littéraire, 72 644 chansons et comptines enfantines, 25 381 danses et jeux, 389 524 croyances, 30 591 mélodies, 54 935 sortilèges magiques etc.

3.2 Données bibliographiques/données relatives à l'inscription

Le manuscrit est annoté par Barons, indiquant le nom des collecteurs et des correspondants (selon les principes de son index publié dans le livre) ainsi que les numéros des textes publiés. Le manuscrit a été microfilmé dans les années 1940, aussi les fiches portent aussi un numéro pour éviter tout risque d'interversion de l'ordre au cours du processus. Cependant cette numérotation est imprécise et donne un nombre total de fiches approximatif.

3.3 Documentation visuelle le cas échéant (par exemple, photographies ou vidéo tournée sur l'élément du patrimoine documentaire)

Les photographies du *Dainu skapis* ont été publiées plusieurs fois sur divers supports et sont également visibles sur le site Web des AFL :

http://www.lza.lv/LAT/INST/LFK/ds_engl.html

3.4 Historique

Des siècles durant, le chant populaire a fait partie intégrante des sociétés traditionnelles, au sein du peuple letton comme ailleurs. Les chansons, comme les coutumes n'évoluaient que lentement et graduellement, s'enrichissant de nouvelles strates au fil du temps, d'interprétations différentes mais conservant toujours une base ancienne, remontant à la lointaine antiquité. Jusqu'au XIXe siècle, aucune de ces évolutions ne menaçait la perpétuation de la vieille tradition. La conscience de ces évolutions et l'engouement croissant pour les valeurs culturelles et historiques des antiquités ethniques conduisit à rechercher et préserver le folklore oral et matériel au XIXe siècle.

Le Cabinet des chants folkloriques fut fabriqué par un artisan inconnu de Moscou en 1881, d'après un plan de Krisjanis Barons. À cette époque, la collection comportait quelques dizaines de milliers de fiches. Durant les treize premières années de son existence, le Cabinet fut conservé à Moscou puis, en 1893, Barons revint en Lettonie avec sa collection. Le Cabinet voyagea avec Barons dans divers appartements de Riga puis fut conservé après sa mort dans la chambre forte d'une banque. En 1940, le cabinet fut donné aux Archives du Folklore Letton qui, depuis, en assument la garde et la préservation.

Les Archives du Folklore Letton furent fondées en 1924 par Anna Berzkalne (1891-1956). Les Archives ont changé plusieurs fois d'affiliation institutionnelle. À l'origine, elles dépendaient du Ministère de l'éducation. En 1945, les Archives furent reprises par l'Université de Lettonie ; en 1946, elles intégrèrent l'Académie des Sciences de Lettonie ; depuis 1999, les Archives sont un département de l'Institut de littérature, d'art et de folklore, Université de Lettonie.

3.5 Bibliographie: Veuillez indiquer jusqu'à trois sources publiées décrivant le patrimoine documentaire proposé

Liste des principales publications des documents folkloriques conservés aux Archives du Folklore Letton :

Textes de chansons et mélodies

Barons, K. un Visendorfs, H. (comps.) *Latvju Dainas*. 16. Jegalva -Sanktpeterburga,

18941915. (217 996 textes de chansons, représentant l'ensemble des textes rassemblés aux environs de 1910).

Smits, P. (comp.) *Tautas diesmas. Papildinajums Kr. Barona "Latvju dainam"*. 1-4. Riga, 1936 -1939. (32 049 textes de chansons rassemblées par les Archives du Folklore Letton dans ce qu'on appelle les "paroisses muettes", non représentées dans le *Latvju dainas*).

Latviesu tautasdziesmas. 1-7. Riga, 1979-2000. (L'édition savante, incluant 327 878 textes de chansons, doit comporter 15 volumes et représenter l'entière collection de textes de chansons conservée aux Archives du Folklore Letton).

Melngailis, E. (comp.) *Latviesus tautas muzika*. 1-5. Riga, 1958-1986. (L'édition savante de mélodies de chants contient 6232 mélodies avec leurs textes).

3.6 Noms et coordonnées des experts ou organismes spécialisés indépendants connaissant la valeur et la provenance de l'élément du patrimoine documentaire

Dr. Vaira Vike-Freiberga

Président de la République de Lettonie

Dr. Janis Stradins

Président de l'Académie des Sciences de Lettonie

Akademijas laukums 1

LV 1050 Riga

République de Lettonie

Andris Vilks

Directeur de la Bibliothèque Nationale de Lettonie

K. Barona iela 14

LV 1423 Riga

République de Lettonie

Email : andrisv@lbi.lnb.lv

Dr. Inta Gale-Carpenter

Directeur des Projets Spéciaux

Institut du Folklore

Université d'Indiana

Bloomington

Email : carpenter@indiana.edu

4. Plan de gestion – voir ci-après Annexe 1

Les activités envisagées dans le plan de gestion couvrent les sphères suivantes : normes légales, conditions de stockage et de préservation, politique d'accès.

Normes légales

Afin de garantir une protection légale adéquate de la collection, les mesures suivantes devraient être prises :

- Application de la *Loi sur l'art folklorique*, prévue dans le cadre du Programme National "Culture", section "culture traditionnelle et art folklorique" pour 2001. Institutions

responsables : Ministère de la culture, République de Lettonie ; Centre National d'Art Folklorique.

- Mise en œuvre des nouvelles régulations des Archives du Folklore Letton. Institutions concernées : Archives du Folklore Letton, Institut de littérature, d'art et de folklore.

- Prendre les mesures nécessaires pour le rattachement du statut des Archives Nationales aux Archives du Folklore Letton, suggérées par la "Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et du folklore" (Section C,a).

Conditions de stockage et préservation des documents

Les conditions de stockage du cabinet de chants folkloriques comme des autres manuscrits, enregistrements audio et vidéo et photographies conservés aux Archives du Folklore Letton ne sont pas pleinement satisfaisantes. En conséquence, le plan de gestion envisage de déplacer les archives dans le nouveau bâtiment de la Bibliothèque Nationale dès qu'il sera construit (livraison prévue aux alentours de 2005). Un accord existe à ce sujet entre la Bibliothèque Nationale et l'Académie des Sciences de Lettonie. Le projet de la bibliothèque prévoit l'agencement de pièces ajustées aux besoins spécifiques des Archives du Folklore Letton. Institutions impliquées : Archives du Folklore Letton, Bibliothèque Nationale de Lettonie, Université de Lettonie, Académie des Sciences de Lettonie.

Pour préserver les originaux de la collection, plusieurs projets de numérisation sont programmés, qui devraient être complétés dans un délai de 3 à 5 ans, avec, entre autres projets majeurs, la numérisation des chants folkloriques originaux du *Dainu skapis* (commencé en 1999). Il est prévu de rendre les documents électroniques ainsi créés disponibles sur Internet.

Politique d'accès

Afin de faciliter l'accès aux collections, il est prévu de créer une base de données électronique intitulée "Chants folkloriques latviens", accessible sur Internet et comprenant : 1) des originaux scannés du *Dainu skapis* avec un index au format html ; 2) une base de données des textes publiés du *Latvju dainas* ; 3) une base de données de mélodies de chants folkloriques (pour un exemple voir www.music.lv).

Institutions concernées : Archives du Folklore Letton, Académie Latvienne de Musique, Université de Lettonie.

5. Evaluation à la lumière des critères de sélection

5.1 Evaluation de l'élément du patrimoine documentaire à la lumière de chacun des critères décrits dans l'Annexe 2

Critère 1 - L'influence :

L'édition "Latvju dainas" a eu un énorme impact sur le développement de la culture latvienne. Janis Endzelins, le plus grand linguiste de Lettonie, estime qu'il a créé la base d'étude du Letton. L'étude du folklore en général et des chants folkloriques en particulier était la principale source de création de l'identité culturelle latvienne. Ainsi le "Latvju

Dainas", en tant qu'incarnation de ce patrimoine culturel recherché est-il devenu un symbole culturel, le manuscrit *Dainu skapis* représentant le difficile et scrupuleux travail de l'éditeur, Krisjanis Barons.

Critère 2 - L'époque :

Le *Dainu skapis* est un des plus anciens documents de la Collection, qui remonte à la deuxième moitié du XIXe siècle. Ils sont une illustration des activités de collecte du folklore du premier mouvement de libération nationale letton (le "Réveil"). Dans son ensemble, la Collection rassemble plus d'un siècle de données sur la culture, le langage, l'histoire, le mode de vie et les conceptions traditionnelles populaires. De plus, le "Latvju dainas" ne comporte pas seulement des textes de chansons mais aussi une description des coutumes, jeux, devinettes, proverbes et autres traditions populaires.

Critère 3 - Le lieu :

La majorité des documents provient de Lettonie. Ils couvrent de nombreuses régions et paroisses du pays, constituant une source de valeur exceptionnelle pour les étudiants locaux. Ils correspondent cependant aux conceptions internationales générales qui définissent le folklore et les critères auxquels il doit répondre. Ils sont un exemple d'idées internationales appliquées localement (il y eut aussi, par exemple, des processus de construction identitaire basée sur le folklore en Finlande, Allemagne, Estonie).

Une partie de la collection provient également du travail mené parmi les lettons vivant à l'étranger, en Sibérie par exemple. La collection renferme aussi des documents rassemblés dans les pays voisins - Lituanie, Estonie. La collection comporte également des documents appartenant au folklore d'autres groupes ethniques (juifs, tziganes, russes, etc..)

Critère 4 - Les personnes :

Les activités de collecte du folklore étaient liées à l'origine aux activités de construction de la nation et visaient à mettre au jour la "différence nationale" lettone. Les "Latvju dainas" servaient le même but.

Cependant au fil du temps, les spécialistes du folklore s'intéressèrent aussi aux autres nationalités de Lettonie et d'importantes collections de folklore de groupes ethniques différents virent alors le jour, rassemblés principalement dans les années 1920-1930. Aujourd'hui, ces collections sont du plus grand intérêt et de la plus haute importance pour les Sociétés Culturelles de ces groupes. Sur quelques 21 000 pièces, on trouve des chants, proverbes, histoire etc. de [Livs], russes, allemands, juifs, estoniens, tziganes et biélorusses.

Critère 5 et 6 :- Le thème /la forme et le style

Les "Latvju dainas" et leur manuscrit - le *Dainu skapis* - ne contiennent pas seulement des textes de chansons, bien qu'il soit l'objet principal de l'édition, mais aussi des données sur les traditions, les coutumes, des descriptions de jeux, des textes de sortilèges magiques, des proverbes et devinettes. Les documents sont regroupés selon les principes établis par Krisjanis Barons, d'après les cycles de la vie humaine, séparés des chants sur la situation sociale, la mythologie et les fêtes populaires. Le *Dainu skapis* contient tous les textes annotés de la main de Barons et traces de sa contribution - comment le texte original a été comparé avec d'autres, publié, parfois reconstitué. Le cabinet renferme aussi des textes inédits, ceux par exemple que Barons considérait faux ou relevant d'une autre

catégorie.

Le *Dainu skapis* est un manuscrit de travail pour l'édition où chaque quatrain (unité de base du texte) figure sur une fiche séparée. Le même traitement que Barons appliqua dans son processus d'édition aux chants de plus d'un quatrain.

La Collection de l'AFL ressemble de très près à celle trouvée dans le *Dainu skapis*, elle contient tous les genres traditionnels du folklore immatériel (chansons, récits et légendes populaires, devinettes, proverbes et dictons, croyances, jeux et danses, anecdotes, mélodies), couvrant toutes les variations stylistiques, fonctionnelles et thématiques qu'offre la tradition latvienne. Cependant, on trouve aussi certains documents qui, en règle générale, intéressent peu les folkloristes, comme les noms de maison, les inscriptions funéraires, les imitations de cris d'oiseaux et d'animaux et autres.

Critère 7 - La valeur sociale :

Comme il a été dit plus haut, le folklore a servi de base à la construction de l'identité nationale lettone. Il a joué un rôle de grande importance dans toutes les périodes sombres de son histoire. Le *Dainu skapis* est devenu symbole de latvianité, symbolisant l'âge d'or supposé des tribus latviennes dans un passé lointain. De même, Krisjanis Barons est devenu une sorte de personnage symbolique.

La Collection des Archives du Folklore Letton est un document qui met en lumière la culture et les aspirations de divers groupes sociaux à différentes époques. Le folklore a été collecté parmi des soldats des forces armées nationales, des pensionnaires de maisons de retraite pour nécessiteux. Dans les années 30, les Archives du Folklore Letton acquièrent une collection de carnets de prisonniers, contenant les paroles de leurs chansons favorites, des dessins et des notes personnelles.

Critère secondaire 1 - L'intégrité :

Tous les documents de la collection des AFL, y compris le *Dainu skapis*, sont conservés au dépôt des Archives du Folklore Letton et entretenus par le personnel des archives.

Critère secondaire 2 - La rareté :

Le *Dainu skapis* est un des documents uniques de l'histoire culturelle lettone conservés par l'AFL. Il en existe d'autres comme le manuscrit, jamais publié, de la deuxième partie du septième volume du *Latviesu tautas teikas un pasakas* de A. Lerhis-Puskaitis, des enregistrements historiques gravés sur cire des années 20, etc. Le *Dainu skapis* est unique en ce qu'il contient des manuscrits de la main de centaines de collecteurs et reflète le processus de création d'une édition unifiée à partir de ces manuscrits séparés, ainsi que la correspondance qui s'y rapporte.

Le dépôt des Archives du Folklore Letton est le seul endroit au monde où l'on puisse trouver une collection de folklore letton aussi complète.

5.3 Evaluation de l'authenticité

Les manuscrits du *Dainu skapis* sont tous des originaux à l'exception des textes recopiés à la main. Mais on trouve aussi des manuscrits que l'on crut momentanément perdus, car ils avaient été découpés pour former les fiches que Krisjanis Barons utilisaient pour son travail. Ceci rend cette pièce unique pour l'étude de l'histoire culturelle latvienne.

En outre, la majorité des collection de l'AFL sont des originaux de documents du folklore collectés sur le terrain. Néanmoins, une partie d'entre eux sont des copies de documents importants entreposés dans d'autres archives du folklore, ailleurs.

6. Consultation

6.1 Précisions sur la consultation, au sujet de la proposition d'inscription :

- (a) du propriétaire
voir 2.1
- (b) du dépositaire
voir 2.2
- (c) du comité régional ou national du programme « Mémoire du monde » compétent
(le cas échéant)

Comité Letton pour le Programme Mémoire du Monde, Commission nationale lettone pour l'Unesco, Ministère de la culture de Lettonie.

7. Auteur de la proposition d'inscription

7.1 Nom

7.2 Relation avec l'élément du patrimoine documentaire proposé
Voir 2.1 et 2.3

7.3 Personne à contacter (le cas échéant)

Dr. Dace Bula

Directeur des Archives du Folklore Letton

Andris Vilks

Directeur de la Bibliothèque Nationale de Lettonie

Président du Comité Letton pour le Programme Mémoire du Monde

7.4 Coordonnées complètes

Archives du Folklore Letton

Akademijas laukums 1

LV 1050 Riga

Lettonie

Email : bula@lanet.lv

Bibliothèque Nationale de Lettonie

Kr. Barona iela 14

LV 1423 Riga

Lettonie

Email : andrsv@lbi.lnb.lv